

Appréhender l'EPRD et l'ERRD

Objectifs pédagogiques

S'approprier le contexte législatif et réglementaire (les points clés de la réforme de la tarification [lois ASV et Loi de Finance de la SS de 2016], impacts sur les financements, mise en œuvre du nouveau décret budgétaire (2016) : la contractualisation pluriannuelle
Appréhender le contexte et les enjeux de l'EPRD et de l'ERRD, de la tarification à la ressource ou l'inversion des logiques budgétaires
Comprendre la logique d'élaboration d'un EPRD et d'un ERRD et maîtriser leur montage

Programme

EPRD : état prévisionnel des recettes et des dépenses

ERRD : état réalisé des recettes et des dépenses

L'évolution du cadre législatif et réglementaire du budget prévisionnel

Présentation de l'EPRD

- Une inversion de la logique financière ou la tarification à la ressource
- La section de fonctionnement : le Compte de résultat prévisionnel
- Aménagement de la présentation des groupes fonctionnels
- L'absence de reprise de résultats dans le cadre et introduction d'un résultat prévisionnel
- La Capacité d'autofinancement (la CAF) ou l'Insuffisance d'autofinancement (l'IAF).
- Une section d'investissement renouvelée et articulée avec la notion de fonds de roulement
- Le fonds de roulement : la nouvelle logique de recherche d'équilibre de l'EPRD
- Articulation de l'ensemble : l'EPRD Synthétique

Les documents annexés à l'EPRD

- Le plan pluri annuel d'investissements de chaque ESMS
- L'EPRD pluriannuel sur 6 ans ou le PGFPP (Plan global de financement pluri annuel qui remplace le PPF)
- Le tableau d'activités
- Le tableau des effectifs
- Autres annexes
- Le rapport budgétaire et financier (modèle remis aux participants)

Composition et construction de l'ERRD

- Tableau de l'activité réalisée
- Le ou les CRP (principal ou annexes)
- Le suivi durant l'année, les décisions modificatives, ou transferts de crédits.

PROGRAMME DE FORMATION

- Les tableaux annexes relatifs à la l'emploi des crédits (frais de personnels, tableau de répartition des charges, tableau des provisions et réserves, etc...)
 - Le rapport d'activité réalisée et financier
 - L'ERRD synthétique, le calcul de la CAF réalisée.
 - Du résultat comptable au résultat administratif, l'affectation du résultat : affectation à un projet (réserves) et porosité du résultat
 - Lien entre l'affectation du ou des résultats avec les fiches actions du CPOM : les résultats : moyens des objectifs.
 - Le bilan financier et les ratios
- Impact sur le calendrier budgétaire
- Passer d'une négociation réglementée annuelle à une négociation contractualisée volontaire, voire « imposée »
 - Le dialogue de gestion (ou de performance) instauré par les CPOM
 - A l'absence de négociation par l'EPRD, par opposition expresse des tarifs
- Nouveau dispositif, nouvelle organisation en matière budgétaire et financière
- Retombées sur les délibérations des instances statutairement compétentes

Public concerné et prérequis pédagogiques

Cette formation s'adresse aux comptables, directeurs, gestionnaires, décideurs bénévoles.
Cette formation ne nécessite pas de prérequis.
Pour toute demande d'adaptation liée à une situation de handicap, le service formation de l'Uriopss reste à votre disposition

Durée, effectifs

1 jour(s) - 7 heures

12 stagiaires (capacité maximum)

Intervenant.e(s)

Hélène MEURIN, Comptable à l'Uriopss Hauts de France

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

7h de classes virtuelles : 19 mai (13h30 - 17h00) et 21 mai 2026 (9h00 - 12h30)

Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situations (20%)

Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions

PROGRAMME DE FORMATION

Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires

Il est recommandé d'apporter dans la mesure du possible ses derniers documents (budget, compte administratif et bilan)

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis en cours de formation

En cours ou fin de session, un quizz avec retours et/ou cas pratique pour autoévaluer les atteintes des objectifs pédagogiques par chacun des stagiaires

Sanction visée

Un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation seront délivrés à l'issue de l'action

RAPPEL

Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible [via le catalogue en ligne](#).
- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss HdF :

Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

PROGRAMME DE FORMATION

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).